

CONCOURS TALENTS

Play Lave + DESIGN

édition 2020



/ DEGRÈS 960

Light x Lava

Concours ouvert du 02/03 au 15/05/2020

_Alliant approche contemporaine et savoir-faire traditionnel, la société Degrés 960 défend depuis sa création le renouveau de la lave émaillée.

En effet, ses qualités intrinsèques - résistance aux acides, aux UV, au gel, son inaltérabilité... - en font un support d'expression hors du commun.

_ Le succès de la 1^{ère} édition du concours *Play Lave + Design* a témoigné de l'envie des designers de demain de s'approprier ce matériau pour en exalter toute sa modernité.

Une occasion rare de réunir les différents acteurs du secteur de la création, de confronter leurs visions autour d'un même sujet : la lave émaillée.

Des modules d'étagères aux lignes épurées jusqu'aux objets de plaisir, en passant par le concept expérientiel du repas, les projets primés témoignent de la diversité des approches esthétiques et fonctionnelles.

_ Cette 2^{nde} édition du concours a pour thème **Light x Lava**.

Lampe à poser, suspension, baladeuse, éclairage indoor ou outdoor, modulable, imposant ou minimaliste...

Les participants sont invités à révéler leur singularité créative par le design d'un luminaire en lave émaillée.

Ce matériau doit être prédominant dans les projets proposés. Il peut cependant être associé à d'autres.

_ Désigné par un jury professionnel multidisciplinaire, le lauréat ou l'équipe lauréate sera primé(e) par un chèque de 1.000€ et suivra la réalisation du prototypage de son projet.

Une campagne de communication sera mise en place suite à la remise du prix et réalisation du prototype.

_ *Play Lave + Design* a pour ambition d'interpeller la jeune création sur le fort potentiel créatif qu'offre la lave émaillée, de distinguer leurs talents et d'encourager des expériences nouvelles avec ce matériau d'exception.

Ce concours s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés* de l'enseignement supérieur (écoles de design, d'art et d'architecture en France métropolitaine).

* Diplôme obtenu à partir de l'année 2017

Concours ouvert du 02/03 au 15/05/2020

Règlement complet et pré-inscription : www.degres-960.com/concours-design

Renseignements : concours@degres-960.com

RÈGLEMENT DU CONCOURS TALENTS

Play Lave + DESIGN édition 2020

Article 1 | ORGANISATEUR

Le concours talents *Play Lave + Design* est organisé par la société DEGRÉS 960, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 752 811 042 (au capital de 3000 euros) ayant son siège social 9 rue de l'Auzon à Theix (63122). Ci-après dénommée "DEGRÉS 960".

Article 2 | PRÉSENTATION ET OBJET DU CONCOURS

DEGRÉS 960 lance la seconde édition du concours talents *Play Lave + Design*. Celui-ci est ouvert du 02/03 au 15/05/2020 (inclus) dans les conditions et modalités définies par le présent règlement.

La thématique de cette édition est : Light x Lava.

Lampe à poser, suspension, baladeuse, éclairage indoor ou outdoor, modulable, imposant ou minimaliste... Les participants sont invités à concevoir un / des luminaires en lave émaillée. Ce matériau doit être prédominant dans les projets proposés. Il peut cependant être associé à d'autres.

L'objet de ce concours est d'interpeller les candidats sur le fort potentiel créatif qu'offre la lave émaillée, de promouvoir leur singularité créative et de révéler de nouveaux possibles pour ce matériau d'exception.

Article 3 | CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets seront évalués par le jury du concours selon les critères suivants (non exclusifs) :

- Pertinence du projet
- Qualité de réflexion sur la lave émaillée, valorisation de ce matériau
- Qualité esthétique (visuels, présentation, projet)
- Originalité et degré d'innovation du projet
- Capacité de réalisation et de développement du projet

Article 4 | CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite. Il est ouvert aux étudiants et jeunes diplômés* de l'enseignement supérieur : écoles de design, d'art et d'architecture en France métropolitaine et âgés de 18 ans au 02/03/2020.

** Diplôme obtenu à partir de l'année 2017*

La participation au concours peut être individuelle ou collective (jusqu'à 4 personnes).

Chaque participant peut soumettre de un à 3 projets.

4-1 | Modalités d'inscription au concours

Les participants doivent préalablement s'inscrire au concours via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : **www.degres-960.com/concours-design**

Une confirmation par mail sera envoyée à l'adresse email inscrite sur le formulaire avec les informations suivantes :

- Code participation
- Fiche technique sur la lave émaillée
- Fiches concours (règlement et fiche d'identité pour le dépôt des projets)

Toute participation basée sur des informations inexactes ou frauduleuses et ne respectant pas le présent règlement sera immédiatement invalidée, entraînant l'exclusion du participant au présent concours.

4-2 | Constitution des dossiers

Les dossiers devront être rédigés en langue française et comprendre les éléments suivants :

- 1/ Fiche d'identité (*Nom, prénom, adresse email, téléphone, établissement ou diplôme obtenu...*)
- 2/ Une note relative au projet (*intentions, processus créatif...*)
- 3/ Croquis d'illustration du projet et/ou rendus 3D avec vues de chaque axe (*en .jpg ou .pdf 300 dpi, format A4 minimum - A3 maximum*)
- 4/ Tous supports complémentaires permettant une meilleure analyse et compréhension du projet (*facultatif*)
- 5/ Fiche technique du projet
- 6/ Copie de la carte d'identité
- 7/ Copie de la carte d'étudiant (*en cours de validité*) ou copie du diplôme obtenu
- 7/ Le présent règlement paraphé sur chaque page et signé en dernière page. Dans le cadre d'une participation collective, chaque participant devra parapher et signer le règlement.

Chaque document précité doit intégrer le code participation transmis lors de la pré-inscription au concours.

4-3 | Dépôt des projets

Les projets (intégrant l'ensemble des pièces citées en 4-2) devront être adressés à DEGRÉS 960 au plus tard le 15/05/2018 (minuit).

Par email à l'adresse suivante : **concours@degres-960.com**

Sous la forme d'un dossier compressé .zip ou lien de téléchargement (type WeTransfer).

Toute participation n'ayant pas fait l'objet d'une inscription au préalable (voir 4-1), tout dossier incomplet, reçu hors délais, non conforme, présentant un caractère litigieux ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement seront exclus du concours.

Un accusé de réception sera adressé par email aux participants dès réception de leurs dossiers.

4-4 | Déroulement du concours

02/03/2020 : Ouverture du concours

15/05/2020 : Clôture du concours

22/06/2020 : Désignation du lauréat

4^e trimestre 2020 : Réalisation du prototypage du projet lauréat en collaboration avec le/les étudiants primé(s) et remise du prix.

1^{er} trimestre 2021 : Campagne de communication

Article 5 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5-1 | Pour l'ensemble des participants

Les participants au concours garantissent à DEGRÉS 960 que leurs projets est une création originale dont ils sont les auteurs exclusifs.

Les participants (individuels ou collectifs) dégagent DEGRÉS 960 de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantissent à DEGRÉS 960 du remboursement de tous dédommagements, frais et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

Par l'acceptation du présent règlement, chaque participant autorise DEGRÉS 960 à éventuellement diffuser, communiquer et exposer les projets présentés (images, auteur...) dans le cadre du concours pour en assurer la promotion auprès du public sans ouvrir à d'autres droits.

5-2 | Pour le lauréat ou l'équipe lauréate

DEGRÉS 960 s'engage à ce que le lauréat ou l'équipe lauréate soit nommé(e) et reconnu(e) comme l'auteur du projet. Ceux-ci autorisent DEGRÉS 960 à éventuellement adapter, remixer ou transformer l'œuvre originale (avec leur accord préalable) pour des raisons de faisabilité, coût de fabrication...

Le lauréat s'engage à transmettre à DEGRÉS 960, dans le mois suivant l'annonce des résultats, soit le 22/07/2020 au plus tard, les éléments suivants (s'ils n'ont pas été transmis lors du dépôt de projet) - dans l'objectif de la préparation du prototypage du projet sélectionné :

- Liste complète des matériaux employés
- Plans complémentaires (pour usinage des pièces - si besoin)
- Références couleurs (réf. RAL)

...

Dans le cas d'une commercialisation du projet lauréat, un contrat d'édition sera signé entre DEGRÉS 960 et le lauréat ou l'équipe lauréate. La dotation financière du concours sera alors considérée comme une avance sur les droits.

Article 6 | JURY ET SÉLECTION

Le projet lauréat sera sélectionné par un jury multidisciplinaire (designer, architecte d'intérieur...). Sa composition définitive sera présentée le 23/03/2020 sur le site DEGRÉS 960.

Sa sélection sera annoncée le 22/06/2020, à l'adresse :

www.degrees-960.com/concours-design

Le jury est souverain et n'a pas à motiver son choix.

Le jury pourra décider de ne pas décerner de prix si cet avis est partagé par plus de la moitié de ses membres.

Article 7 | DOTATION

Le lauréat ou l'équipe lauréate désigné(e) par le jury remportera un chèque de mille (1.000) euros.

Ce prix sera remis officiellement au lauréat ou équipe lauréate par un représentant de la société DEGRÉS 960 (au cours du 4^e trimestre 2020).

Le lauréat ou l'équipe lauréate suivra la réalisation du prototypage de son projet avec l'équipe DEGRÉS 960.

Ce concours sera suivi d'une campagne de communication.

Article 8 | DONNÉES PERSONNELLES

DEGRÉS 960 est l'unique destinataire des données personnelles transmises. Celles-ci seront uniquement employées pour le présent concours (organisation, désignation du lauréat, attribution de la dotation...).

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de ses données personnelles (par demande écrite, accompagnée de la justification de leur identité, à l'adresse postale suivante : DEGRÉS 960 - 9 rue de l'Auzon 63122 Theix). Les participants qui exerceraient leur droit de suppression de leurs données personnelles avant la fin du concours seront considérés comme renonçant à leur participation au concours.

Sinon, ces données seront supprimées dans un délai n'excédant pas deux ans après la clôture de ce concours, dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Article 9 | RÈGLEMENT

Le règlement est déposé chez Maître Thibaut BARNIER - Huissier de Justice.

Barnier & Brehm - 43 avenue Julien 63000 Clermont-Ferrand

Il est disponible sur simple demande écrite avant le 15/05/2020 à l'adresse suivante :

concours@degres-960.com

Ou consultable sur le site **www.degres-960.com/concours-design**

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et ses avenants. Si un ou plusieurs articles du règlement étaient déclarés nuls ou nonavenus, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles du présent règlement.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La reproduction sans autorisation préalable écrite de la part de DEGRÉS 960, de tout ou partie des éléments de ce concours, est strictement interdite.

Article 10 | CONTACT

Pendant toute la durée du concours, les participants pourront poser leurs questions (inscription, points techniques....) à l'adresse suivante : **concours@degres-960.com**

Toutes les informations sont disponibles sur **www.degres-960.com/concours-design**

